



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2019

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Georges Adryanczyk-Perrier, Dominique Agniel, Lionel Beaufiles, Jean-Louis Bertrand, Florence Bouis, Sylvain Cividino, Coralie Damay, Patrick Dumas, Chantal Licari, Francette Maillet, Nathalie Mauchand, Georgette Mazon, Jacques Navarro, Josiane Supron.

Étaient absents : Karine Abderrhamn, Cyril Aubanel, Sylvain CIVIDINO, Marie Ménard, Patrick Talaron.

La séance est ouverte à 18 h 30. Est nommé secrétaire de séance : Cathy MAZON.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 Octobre 2019 est approuvé avec 12 voix et 2 abstentions, une demande est faite par Florence BOUIS pour consultation des devis sur le point 16,

Décision prise au titre de l'article L 2122.22 :

- Arrêté du 5 novembre 2019 : L'offre de la Société DETECT RESEAUX 30/34 pour la détection des réseaux en x, y et z des zones habités et des réservoirs, y compris des traçages au sol, est acceptée pour un montant de 7225 € HT après une mise en concurrence de 3 entreprises.

1. Mise en place d'un contrat catégorie C dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétence: Le Conseil approuve, à l'unanimité la création du poste en contrat CDI d'adjoint technique de Valérie BERNARD à 35 h hebdomadaires 40 % du SMIC BRUT subventionné.

2. SMEG - Opération fils nus Les Brousses - tranche 3 : Les travaux débuteraient en avril 2020 pour un montant de 102 000 € HT financés à 100 %, le Conseil vote à l'unanimité.

3. Admission en non valeur budget de l'eau : La demande d'admission en non valeur d'un montant de 2219,08 € HT pour l'entreprise SP PLAST après une liquidation, est votée à l'unanimité par le Conseil.

4. Budget - Décisions modificatives : Il est demandé au Conseil de voter 2 décisions modificatives :

1° décision modificative : Elle porte sur le marché Intempérie pour les montants de 46000 € et 120000 €,

Le conseil vote pour avec 11 voix et 3 abstentions (Dumas, Bouis et Damay),

2° Décision modificative : Elle porte sur l'assainissement et l'eau pour le nettoyage des deux châteaux d'eau sur un montant de 15200 € HT,

Le Conseil vote à l'unanimité.

5. SA UN Toit Pour Tous - Démolition des Immeubles Le Sanguinet: Monsieur le Maire présente une demande de la Préfecture pour un émettre un avis sur la démolition des Immeubles Le Sanguinet, le Conseil vote à l'unanimité un avis favorable mais sous réserve que le site soit entièrement réhabilité en rédigeant un courrier à cet effet.

6. SA UN Toit Pour Tous - Démolition de la résidence La Borie : Monsieur le Maire présente une demande de la Préfecture pour un émettre un avis sur la démolition des Immeubles Résidence La Borie, le Conseil vote à l'unanimité un avis favorable mais sous réserve que le site soit entièrement réhabilité en rédigeant un courrier à cet effet.

7 Participation aux frais scolaire Ville de Bessèges et de Saint Ambroix

La participation de la collectivité aux frais de scolarité de la ville de Bessèges et Saint Ambroix sont votés à l'unanimité par le Conseil,

8- Marché remise en état du réseau routier suite aux intempéries 2015 - avenant au marché « Lozérienne de travaux publics »

Monsieur le Maire présente au conseil la DGD pour la dernière tranche de travaux de remise en état de la voirie suite aux intempéries 2015 subventionné à 100 %, dans l'attente de l'avenant au marché pour cette tranche. Le conseil décide de reporter le vote au prochain Conseil.

9- Droit de place - tarification de fin d'année :

Monsieur le Maire propose de mettre la gratuité des places du marché hebdomadaire ambulante du vendredi matin pour la période des fêtes de fin d'année 2019, du 16/12/2019 au 11/01/2020. Le Conseil vote cette décision à l'unanimité.

Question diverses :

Motion contre la fermeture du service de cardiologie des Franciscaines à Nîmes : Le conseil Municipal, à l'unanimité, demande le maintien du service.

Fin de séance à 19h30

Le secrétaire de séance,

Dominique AGNIEL,

Lionel Beaufiles,

Sylvain Cividino,

Nathalie Mauchand,

Le Maire,

Georges ADRYANCZYK-PERRIER,

Florence Bouis,

Chantal Licari,

Jacques Navarro,

Francette Maillet,

Josiane Supron.

